

Histoire aujourd'hui, statistiques demain

Regards croisés sur la production
et l'usage des statistiques

Résumé des interventions



Mercredi 29 juin 2016

La politique de coordination des statistiques au sein de l'Union Benelux

*proposé par Thierry Grosbois, Chargé de cours associé,
Institut d'Histoire, Université du Luxembourg*

Le 1^{er} janvier 1948, le tarif douanier commun de l'Union Benelux, dont les organes avaient été institués en 1946, entré en vigueur. Par ailleurs, un projet de traité d'union économique est négocié entre 1948 et 1950, mais il n'entrera pas en vigueur. Un traité d'union économique sera finalement signé en 1958.

Au cours de la première décennie de son existence, l'Union Benelux a été confrontée, dans la mise en œuvre de l'intégration économique progressive entre les trois pays membres, à un nombre important d'obstacles techniques ou politiques à lever afin d'assurer le libre-échange intérieur.

Un aspect jugé important à l'époque est la coordination des statistiques. Une commission de coordination des statistiques a d'ailleurs été instaurée au sein de l'Union Benelux. Ainsi, les experts et les ministres en charge des prises de décision étaient en effet confrontés à des divergences dans les statistiques du commerce extérieur des trois pays, en raison de principes divergents de comptabilisation. Or, les décisions relatives à l'intégration économique au sein de l'Union Benelux devaient se baser sur l'établissement de statistiques coordonnées.

Outre ces difficultés internes de coordination des statistiques du Benelux, les trois pays membres ont été confrontés dans le même temps par des exigences externes, liées aux prêts pour la reconstruction économique octroyés par la BIRD et par les conditions exigées dans le cadre du Plan Marshall. Dans le cadre de la BIRD ou du Plan Marshall, en raison notamment de l'instauration de l'OECE, les États-Unis ont exigé des États européens une uniformisation selon des règles comptables communes, des statistiques destinées à justifier les programmes de reconstruction économique. Au sein de l'Union Benelux, une coopération entre les trois pays s'est instaurée pour assurer une coordination des statistiques exigées par les autorités américaines à la fois au niveau de la BIRD, du Plan Marshall et de l'OECE.

Notre contribution consistera à examiner les conditions politiques et techniques de cette coordination des statistiques au sein de l'Union Benelux, permettant de démontrer également en quoi les choix en matière de présentation des statistiques étaient sensibles du point de vue politique.

Notre contribution est basée notamment sur le dépouillement des archives historiques de l'Union Benelux.

Mesure pour mesure : Formes d'enquête, d'évaluation et de gouvernement, depuis la statistique d'État jusqu'au « soi quantifié »

proposé par Laurent Thévenot, directeur d'études à l'EHESS

Originellement élaborées par des États pour leur gouvernement, les données statistiques connaissent aujourd'hui une métamorphose majeure de leurs lieux, modes de production et traitements ainsi que de leurs utilisations. Non publiques, recueillies le plus souvent à l'insu des personnes sur lesquelles elles portent, les traces digitales de leurs comportements orientent en temps réel des dispositifs visant à tirer profit de ces comportements et à les modifier. Dans les mesures du « soi quantifié » (quantified self), la personne enquête sur elle-même pour gérer ses capacités et conduites. Sur cette évolution, quel éclairage peut apporter le programme de recherche original sur la « Politique des statistiques » qui a été initialement développé à partir de l'Insee en bénéficiant de la rencontre entre le savoir-faire de statisticiens d'enquête et les sciences sociales ?

Après les travaux pionniers d'Alain Desrosières sur l'histoire des nomenclatures socioprofessionnelles, leur réforme m'a donné l'occasion d'observer la chaîne de confection et d'exploitation du chiffre. Cette recherche a été ensuite étendue à la généalogie de statistiques sur la qualification des individus, qui sont situées au cœur de l'évaluation et du questionnement des politiques. Conçue comme « investissement de forme », la convention d'équivalence préalable à la quantification est rapportée à une économie dans la coordination d'actions. Cette perspective fut ultérieurement développée avec Luc Boltanski dans les Économies de la grandeur et dans le courant de l'Économie des conventions. Liant la mesure de quantification à la mesure décisive – disposition pour agir – ce programme de recherche a suivi les métamorphoses d'un gouvernement par les chiffres qui prend aussi appui sur diverses théories sociales, économiques et politiques. Qu'en est-il d'une nouvelle forme de ce gouvernement qui saisit des comportements numériques, les traite selon des algorithmes et se présente comme affranchie de tout codage catégoriel, conventionnel et institutionnel, de toute évaluation et de tout présupposé théorique ? Quelle place reste-t-il aux critiques et justifications en quête de légitimité ?

La « gouvernance par les nombres » est-elle la fin de l'histoire de la statistique ?

Proposé par Jacky Fayolle, Insee

C'est dans ses gènes : l'histoire de la statistique publique interfère depuis longtemps avec celle de l'État, car son développement a eu partie liée avec les besoins d'administration des États-nations en formation.

Différents auteurs, souvent connaisseurs intimes de la statistique publique, ont exploré les méandres de cette interaction. En France, les travaux d'Alain Desrosières, tout particulièrement, font référence. Ses dernières publications ont proposé un tableau historique des configurations qui ont gouverné les relations entre la statistique publique et le pouvoir étatique, notamment en fonction de la nature de ce dernier. L'histoire des pratiques statistiques est nécessairement duale, d'ordre à la fois cognitif et politique : les statistiques se sont développées comme outil de preuve argumentaire et comme outil de justification des décisions publiques.

De l'histoire croisée de la statistique publique et du pouvoir étatique, se dégage une double tendance :

A. d'une part, un effort d'émancipation de la statistique publique à l'égard de l'arbitraire régalien et de soumission à un « état de droit », qui garantit l'indépendance professionnelle des statisticiens publics comme producteurs d'un service accessible à l'ensemble du corps social.

B. d'autre part, un appui croissant de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques sur des argumentaires mobilisant les indicateurs issus de la statistique publique, à tel point que la « gouvernance par les nombres » apparaisse comme le mode obligé de gouvernement dans les sociétés contemporaines.

L'approche critique de la « gouvernance par les nombres » a été abordée par Alain Desrosières¹. Elle est aujourd'hui amplifiée et systématisée par Alain Supiot, juriste et professeur au Collège de France, qui voit, dans la suprématie acquise par cette gouvernance, un risque majeur « d'asservissement » scientifique des principes juridiques qui ont fondé et qui ordonnent les démocraties occidentales². La gouvernance par les nombres réactive la vieille prétention à « l'harmonie par le calcul ». Elle recouvre notamment la mise en avant d'indicateurs statistiques comme outils d'évaluation normative inclus dans des procédures d'expérimentation et de benchmarking, dont l'État contemporain se veut friand pour définir et appliquer des incitations adéquates sur les institutions et les personnes, à l'encontre de l'exercice d'une capacité de jugement raisonné et argumenté.

De son analyse, Alain Supiot tire des préceptes en forme de recommandations qui ne peuvent laisser indifférents les statisticiens : « ...La gouvernance par les nombres confère un pouvoir immense à ceux qui concourent à leur fabrication, dès lors que cette fabrication est conçue comme relevant d'un savoir technique échappant à tout débat contradictoire » (p.240, op.cit.) ; « ...le bon usage de la quantification suppose donc un sens de la mesure, que le droit peut contribuer à maintenir ou à restaurer, en imposant le respect du principe du contradictoire dans l'élaboration et l'interprétation des nombres affectés d'une force normative » (p.412, op.cit.)

1. Voir notamment : Alain Desrosières, *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I, et Gouverner par le nombre, l'argument statistique II*, deux volumes, Mines Paris Tech, Les Presses, 2008.

2. Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres. Cours au collège de France*, 2012-2014, Fayard, Poids et mesures du monde, 2015.

La caractérisation critique de la gouvernance par les nombres soulève d'autant plus de questions que, du fait de la numérisation de l'activité humaine, la production des statistiques devient naturellement associée à la conduite des activités de tous ordres qu'elles retracent ou enregistrent : les sources et les usages de l'information quantifiée se multiplient et se diversifient. Cette abondance exubérante et touffue de données (les *big data*) questionne d'autant plus le rôle de la statistique publique, comme ensemble d'opérateurs capables d'ordonner, de traiter, de documenter ces données afin de les rendre pleinement utilisables pour la connaissance et l'action. De son côté, la statistique publique est sommée de se montrer plus réactive aux interpellations de la société civile et d'accepter la concurrence avec des sources privées qui se développent : la validation de l'information statistique passe davantage par cette mise à l'épreuve publique (l'*open data*) et ne peut reposer uniquement sur la confiance des statisticiens publics en la scientificité de leurs outils.

Cette proposition de contribution se propose donc d'aborder deux points :

C. une discussion de la thèse de « la gouvernance par les nombres », comme principe, à prétention dominante, du gouvernement et du fonctionnement des sociétés contemporaines.

D. une réflexion sur les implications susceptibles d'en découler pour les institutions de la statistique publique et l'exercice de la profession statistique.

D'une crise à l'autre : 1907 et la naissance du suivi de la conjoncture à la Statistique Générale de la France

proposé par Jean Rouchet, Insee

Évoquer lors d'un colloque organisé dans le cadre des 70 ans de l'Insee des événements intervenus quarante ans avant sa naissance est paradoxal. Deux raisons à cela : d'une part, la création de l'Insee en 1946 est quelque peu incidente ; l'Institut est l'héritier direct de la Statistique Générale de la France (SGF), dont il a repris l'essentiel de l'appareil statistique ; l'histoire statistique en France ne commence donc pas avec l'Insee. D'autre part, une conjoncture encore marquée par la crise des *subprimes* (2007-2008) donne l'occasion de « fêter » le centenaire de la crise de 1907, ou de la « panique des banquiers », qui est un précurseur de la crise actuelle, bien plus que celle des années trente souvent citée à cet égard.

En France au début du xx^e siècle, la situation statistique est stabilisée : après divers soubresauts au xix^e, la SGF a trouvé son régime de croisière ; hors reprise de données externes (climatologie, criminalité, Instruction, etc.), sa production statistique est, pour l'essentiel, démographique et structurelle : recensement de la population tous les cinq ans, mouvement naturel tous les ans ; la seule publication périodique est l'Annuaire statistique, publié donc tous les ans et avec essentiellement des données annuelles, donc très peu conjoncturelles.

En octobre 1907, éclate à Wall Street une crise financière : le trust KNICKERBROKER (LEHMAN brothers de l'époque) dont les dépôts ont été imprudemment engagés dans une spéculation boursière (*corner* du marché du cuivre) fait faillite, crée un *bank run* puis une forte défiance bancaire. La crise montre le caractère systémique de certaines banques et la nécessité d'un prêteur en dernier ressort : en 1907, de façon coûteuse, le banquier JP MORGAN ; de façon structurelle, une banque centrale : la FED est créée en 1913, conséquence directe de la crise de 1907. La crise n'a guère d'impact boursier ou financier en France, mais fait craindre aux pouvoirs publics de graves conséquences en termes d'activité et de chômage. La mécanique institutionnelle de la troisième République se met en branle : une Commission parlementaire est instituée le 31 mars 1908 « *qui recherche les indices pouvant servir de signes précurseurs des crises économiques générales* », c'est-à-dire des indicateurs conjoncturels ; elle se tourne vers les services administratifs compétents, la SGF, qui n'a presque rien dans ses cartons... Le 22 juin 1911, est créé « *près de la Statistique générale de la France, un comité permanent chargé de suivre le mouvement des indices économiques* », soit un comité de suivi. Le Comité émit le vœu que fût créé « *un service chargé de l'observation des prix et des autres indices de l'activité économique* » ; ce vœu pouvait rester pieux sans ressource budgétaire : les crédits sont votés par la Loi de finances 1914, le 15 juillet... priorité revue dès le mois d'août. Le « *Service d'observation des prix* » est finalement adjoint à la SGF par décret du 17 octobre 1917.

Le dispositif statistique se met en place, de façon progressive et indépendante : les trois premiers, et principaux, indicateurs conjoncturels de la SGF, et donc de l'Insee, qui les a repris tels quels, sont créés à la suite, et avec pour « fait générateur » en quelque sorte, la crise de 1907. Par ordre d'apparition, l'indice des prix de gros, l'indice des prix de détail et l'indice de la production industrielle. Progressivement, selon la difficulté relative de la mesure : l'indice des prix de détail exige une enquête, non l'indice des prix de gros, où l'on peut se contenter de cotations sur des marchés de gros ou des Commissions des valeurs en douane ; selon ce qui existe et est disponible, soit à la SGF (essais de mesure des « *Salaires et coûts de l'existence* à

diverses époques, jusqu'en 1910 ») soit même hors SGF, tel l'indice des prix de gros publié par DOMERGUE dans la *Réforme Économique*, qui sera fusionné avec l'indice issu de la Commission des valeurs en douane.

Les indices de prix, gros et détail, commencent à être publiés vers 1911, avant le début des hostilités : il s'agit là des indices conjoncturels, mensuels ou trimestriels, hors indices annuels, y compris les travaux précurseurs publiés auparavant. Leur support de publication, le *Bulletin trimestriel* de la SGF, est créé en même temps et complète l'*Annuaire statistique*. Il est à noter que, de façon contre-intuitive, l'objectif essentiel n'était pas, au début, de mesurer l'inflation, la hausse des prix, mais indirectement l'activité économique. En effet, le XIX^e siècle a connu une très faible inflation, sinon une légère désinflation tendancielle. L'objectif s'est toutefois rapidement transformé : le financement de la guerre par emprunt et émission monétaire a créé une forte inflation, qu'il devenait prioritaire de mesurer. La mesure directe de l'activité économique est plus tardive, plus délicate : la première publication de l'IPI date de 1924.

Un siècle plus tard, ces trois indices conjoncturels essentiels existent encore de nos jours à l'Insee, sous une forme ou sous une autre, mais avec certaines caractéristiques fortes conservées

Statistique et macroéconomie

proposé par Pierre Villa (retraité de l'Insee)

Le vieux débat séculaire sur la nature des statistiques, comme instrument de l'action, comme mesure d'une réalité préexistante et comme chaînon structurant d'une théorie permettant de penser la société est remonté à la surface. En effet trois phénomènes sont apparus. Tout d'abord, les organismes internationaux ou l'union européenne proposent des indicateurs pour conduire la politique économique et la coordination internationale. En second lieu, une certaine tendance de la politique consiste à proposer des institutions indépendantes afin de régler certaines questions dans l'espoir d'une neutralité ou en tout cas d'une objectivation des questions (autorités de la concurrence dans les industries de réseaux, autorités de politiques économiques). En troisième lieu, il est proposé de soumettre les arbitrages de la société à des indicateurs objectifs à partir desquels les parties intéressées devraient se définir. Cette recherche du neutre rencontre quelques résistances en France, peut-être parce que la langue ne possède pas le genre neutre et qu'on doit souvent faire appel à un néologisme pour distinguer le genre et l'espèce.

La tradition keynésienne tendait à confondre la connaissance et la capacité d'agir, la seconde homogénéisant le champ de la première dans la macroéconomie. Cette tradition subsiste comme trace dans l'ambiguïté de l'Insee, organisme de statistiques et d'études, bien que la séparation des activités se soit développée considérablement. Les programmes statistiques fondés sur les agrégats et les indices généraux marquent le pas. On leur oppose les analyses sur données individuelles, les fondements microéconomiques et les gros fichiers.

Je voudrais, en m'appuyant sur les expériences de ma carrière, montrer que la poursuite du programme de la synthèse macroéconomique, s'il n'est plus révolutionnaire, garde malgré tout son intérêt. Pour cela, je m'appuie sur trois exemples : la statistique historique sur données chronologiques longues, la mesure de la croissance et la prise en compte des variables institutionnelles concernant le marché du travail et l'éducation. Les progrès théoriques en économie sont mis à contribution pour en faire le meilleur usage. Les méthodes proposées mêlent les données administratives et d'enquêtes stabilisées. La précision des résultats est renvoyée à des améliorations techniques ultérieures. Ces méthodes s'appuient sur le postulat d'homogénéité de la macroéconomie, garanti par l'action même de l'État et des agents qui agissent non seulement dans leur intérêt propre (point de vue microéconomique) mais aussi pour reconstruire constamment les rapports sociaux dans lesquels ils s'inscrivent (point de vue macroéconomique).

Les avancées portent sur des domaines en chantier : le rôle de la « recherche et développement » sur la croissance, de l'éducation sur la croissance et les inégalités, la mesure de la pollution, la mesure des liens entre institutions du marché du travail et formation des salaires. La construction de comptes nationaux historiques harmonisés ou d'indicateurs est dans cette perspective la source même d'un débat sur les concepts et les décisions qui n'aurait pas lieu en leur absence. Si dire, c'est faire, la naturalisation des données est constamment interrogée par les procédures formelles qu'il faut exhiber. La recherche sur les données agrégées a encore un avenir.

Les débats français sur les statistiques « ethniques » dans la confusion des genres

proposé par Stéphane Jugnot, chercheur associé à l'IRES.

À la fin des années 1990, l'exploitation de l'enquête « MGIS », réalisée par l'Insee et l'Ined, s'accompagne d'une importante controverse sur les statistiques « ethniques ». Elle est alors essentiellement cantonnée à la sphère « scientifique », mobilisant principalement les chercheurs de l'Ined (opposition entre Michèle Tribalat et Hervé Le Bras) et les milieux syndicaux de l'Insee (la CFDT et la CGT de l'institut organisent notamment un colloque au titre incisif : « Statistiques sans conscience n'est que ruine... »).

Au milieu des années 2000, le débat reprend jusqu'à un paroxysme en 2007-2008 : prise de position de la CNIL sur le sujet, volonté de collecter la couleur de peau dans l'enquête Trajectoires et Origines, projet d'amendement à la loi Informatique et Libertés sur le sujet, mise en place du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (Comedd). Depuis, le sujet ressurgit régulièrement.

Si les principaux acteurs de la controverse « MGIS » restent très actifs dans celle qui renaît dix ans plus tard, cette dernière marque un élargissement des acteurs du débat, tant dans la sphère politique qu'associative. Elle entremêle alors la question de la connaissance à celle de l'action politique et entretient la confusion entre mesure des inégalités et mesure des discriminations, entre lutte contre les discriminations et promotion de la diversité.

Cette contribution propose d'abord de retracer les grandes étapes de ces controverses depuis la fin des années 1990, avec leurs acteurs et leurs arguments, puis de montrer en quoi le débat sur l'outil statistique occulte en réalité un débat plus large sur le choix des politiques publiques à mettre en oeuvre.

70 ans de statistiques sur l'activité des femmes : zones d'ombre et coups de projecteurs

proposé par Monique Meron, Insee

70 ans de statistiques racontent la montée et la transformation de l'activité féminine, en regard de la généralisation du salariat, de la tertiarisation et de la qualification des emplois. Certaines professions se sont mixées tandis que d'autres sont restées très spécifiques aux femmes ou aux hommes.

Revisiter les statistiques, sexuées de longue date, sur le marché du travail, cela permet d'abord de revenir sur les changements économiques majeurs de ces dernières décennies et de rappeler comment la place des hommes et des femmes a bougé sur les différents segments de l'activité.

Cependant, des aides familiales aux petits boulots, du temps partiel aux emplois de service, du chômage au plafond de verre dans les emplois les plus qualifiés, compter les femmes a souvent imposé des questions particulières aux statisticien-ne-s du travail. Le regard des professionnel-le-s du chiffre a plusieurs fois changé de point de vue, et on montre facilement, à l'aide de quelques exemples, comment ces variations dans les centres d'intérêt et les définitions, ont modelé et modifié, au fil du temps, la vision diffusée sur l'activité féminine.

Certains sujets d'abord originaux ont ensuite rallié les séries et productions habituelles. Ainsi, les différences de salaires, l'évaluation du travail domestique, et même la quantification des tâches ménagères et du temps parental font maintenant l'objet de publications récurrentes. Le système statistique s'interroge sur les liens entre activité féminine et composition du ménage et étudie explicitement les discriminations à l'embauche et dans la carrière, les stéréotypes, les relations différenciées entre formation et emploi. Même s'il existe une certaine répartition selon les sujets abordés entre l'Insee et d'autres services statistiques (comme la Dares et la Drees) ou instituts de recherche (comme l'Ined, le CEE ou le Cereq), tous ces thèmes sont étudiés.

Pour autant, il est toujours utile d'interroger les outils utilisés pour comprendre le maintien dans l'ombre ponctuel ou durable, ou au contraire la mise en valeur, de certaines sous-populations. On abordera le rôle des changements de définition sur la visibilité des femmes dans tel ou tel segment du marché du travail, la difficulté des catégories socio professionnelles à rendre compte de quelques métiers occupés surtout par des femmes (comme les secrétaires), alors que des professions à majorité masculine sont très précisément décrites.

Ainsi par exemple, la façon de compter les agricultrices a induit un changement majeur en 1954, la manière de déterminer le chef de ménage ou la personne de référence pose toujours problème, l'interprétation variable du travail et du chômage a induit des changements de questionnaires et de codification qui n'ont pas eu les mêmes effets sur les femmes et sur les hommes.

L'Insee a parfois remis en cause ses propres pratiques par une démarche réflexive : des rapports commandités par le Cnis ou le gouvernement (Blum 1999, Ponthieux 2013) ont fait le point et promu la généralisation des statistiques sexuées, permettant d'éviter certaines zones d'ombre. Des publications particulières ont été élaborées : « Femmes en chiffres » puis « Regards sur la Parité » ont rassemblé périodiquement des statistiques descriptives sur la place des femmes dans la société.

L'Institut a même porté en interne la réflexion contre les discriminations et s'est ponctuellement inquiété des spécificités de carrière des statisticiennes. Les jurys de concours professionnels font attention à leur composition sexuée et s'interrogent sur l'impact des critères d'évaluation...

Entre agacement et évidence, les statisticien-ne-s se préoccupent donc de leur rôle concernant les inégalités entre hommes et femmes. Les statistiques peuvent momentanément oublier ou accentuer un phénomène social. En interaction avec la société et avec celles et ceux qui les fabriquent, les chiffres confortent les stéréotypes ou, au contraire, contribuent à les contrer, selon les sujets et les époques.

L'idée est de repartir d'une recherche menée sur les résultats et notes méthodologiques des recensements de la population, recherche qui a notamment abouti à un livre écrit et publié avec Margaret Maruani¹. En complément, on reviendra sur quelques étapes de l'enquête Emploi, des définitions aux procédures utilisées. Pour montrer comment regard externe et réflexion interne se répondent et s'alimentent, on pourra aussi s'appuyer sur des écrits de Affichard, Afsa, Amossé, Baudelot, Bourdieu, Daric, Desrosières, Gollac, Huet, Fouquet, Minni, Ulrich et bien d'autres.

1. « Un siècle de travail des femmes en France 1901-2011 », 23 pages, La Découverte, 2012

La statistique pénale, une statistique gestionnaire et une statistique criminelle : esquisse d'histoire

*proposé par Benjamin Camus,
chef du service statistique ministériel de la justice de 2010 à 2015*

La statistique pénale est une des plus anciennes : les premières statistiques régulières en France sont diffusées à partir de 1827. Dès le début de son histoire, la statistique pénale est une source administrative, objet statistique à multiples usages, disons pour simplifier **une statistique gestionnaire et une statistique criminelle**. D'une part, la statistique pénale est un outil d'aide à la décision dans la gestion de la justice, elle mesure une activité régaliennne et ses comptages visent à vérifier et démontrer que la justice fonctionne. D'autre part, la statistique pénale jette un éclairage indirect sur la criminalité (on utilisera de façon synonyme les termes de criminalité ou de délinquance pour englober toutes les infractions à la législation, soit les crimes et les délits) ; on a compris progressivement que cet éclairage est partiel, mais non sans intérêt pour mesurer la criminalité d'une certaine gravité et certains phénomènes comme la récidive. Cette tension entre différents usages explique une histoire alternant progrès et reculs au rythme de l'évolution de l'administration de la justice. On propose ici une esquisse d'histoire très schématique qui distingue trois grandes périodes dans le prolongement d'un travail pionnier de 2007 dû à Aubusson de Cavarlay.

I. La statistique créatrice et largement utilisée du XIX^e siècle

Les premières statistiques régulières sont diffusées dès 1827 sous la forme d'un Compte général de l'administration de la justice, initiative originale qui a inspiré de nombreux pays. Au-delà d'une simple mesure de l'activité des juridictions, cette statistique peut être vue comme jetant un éclairage sur la santé morale du pays, on parle alors de « statistique morale ». Quetelet, un des pères fondateurs de la statistique, évoquera à son sujet « l'effroyable exactitude avec laquelle les crimes se reproduisent ». Ce type de régularité est à l'origine de la statistique, il a aussi influencé le déterminisme sociologique de Durkheim.

II. La statistique dépassée et appauvrie du XX^e siècle

L'intérêt et la richesse de la statistique pénale se sont estompés au siècle suivant où la fonction gestionnaire a primé. Dans les années 70, la statistique pénale est supplantée par la statistique police pour décrire l'évolution de la délinquance. Puis cette source administrative est elle-même supplantée par une autre source de type enquête avec le développement d'enquêtes de victimation en France (à partir de 1996), qui ont permis de remonter encore plus en amont pour mesurer une délinquance subie par la population. Ainsi le contenu du compte de la justice s'est progressivement appauvri, sa publication a été complètement abandonnée en 1978.

III. Vers la statistique renouvelée du XXI^e siècle ?

À la fin du XX^e siècle, l'informatisation tardive de la justice a ouvert sur de nouveaux horizons réconciliant les visées gestionnaires et statistiques. En jouant sur les différentes unités de compte nécessaires pour décrire la complexité de la procédure (affaire, auteur, infraction, jugement, condamnation), on enrichit l'approche, ce qui permet un grand progrès tant dans la gestion opérationnelle que dans la statistique ; on peut réconcilier ainsi les besoins gestionnaires qui vont privilégier le comptage d'affaires et de décisions et les besoins d'analyse de la filière pénale qui vont privilégier la notion

d'auteurs jugés, puis devant exécuter éventuellement une peine.... Se profile ainsi à l'horizon l'approche par cohortes et le suivi de parcours judiciaires qui rendront mieux compte du fonctionnement de la justice pénale et qui fourniront aussi un éclairage sur le comportement des auteurs, notamment sur la récidive.

La Statistique pénitentiaire : gouverner (par) les marges ?

Proposé par Elsa Génard, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I),
Centre d'histoire du XIX^e siècle (EA 3550)
et Melchior Simioni, Université Paris-Sorbonne (Paris IV),
GEMASS (UMR 8598)

Si la statistique s'attache à dénombrer des populations dans leur ensemble et dans leur généralité, elle prend en compte également les marges d'une société. Cette intégration des marges dans les dispositifs statistiques d'État s'illustre particulièrement bien dans la *Statistique pénitentiaire*. Notre communication vise à analyser cette source statistique comme un instrument spécifique et inédit de dénombrement et de gouvernement des marges.

Publiée entre 1852 à 1939, la *Statistique pénitentiaire* produit des renseignements détaillés sur la situation économique, morale et sanitaire des établissements pénitentiaires de France. La prison, consacrée par la Révolution française dans l'ordre des peines¹, a transformé pratiquement la gestion des marges. La concentration d'une population détenue dans un espace clos a ouvert la voie à une production statistique détaillée sur les détenus et sur la vie carcérale au quotidien.

Trois axes mettent en lumière la forme originale de « politique des marges » incarnée dans la *Statistique pénitentiaire*. Premièrement, il s'agit d'analyser le dénombrement des prisonniers comme une facette d'un enjeu politique plus général : la question du modèle pénitentiaire. Il faut pour cela revenir au contexte de la genèse de la *Statistique pénitentiaire*, marquée par les débats sur la réforme pénitentiaire. Les marges sociales et politiques sont alors au centre des débats politiques. Et la préoccupation est bien celle de l'action publique à mener à l'égard de ces populations². Lorsque Louis Perrot propose la création d'un outil statistique pour décrire l'état des prisons en France, la question du modèle pénitentiaire est prégnante : il s'agit de mieux connaître pour mieux évaluer les bienfaits de l'institution pénitentiaire. En outre, cet enjeu politique-la définition du meilleur modèle pénitentiaire- se rejoue sur une scène européenne voire internationale. La *Statistique pénitentiaire* est un outil dans un contexte de concurrence où les nations européennes se disputent le meilleur modèle carcéral.

Le deuxième axe vise à analyser les conditions socio-historiques de production de la statistique. Comment, dans la pratique, compte-t-on les marges ? Afin de retracer l'« histoire concrète de cette abstraction³ » que sont les chiffres des prisons, notre analyse prend trois chemins différents. Il s'agit d'abord d'étudier la chaîne de production mettant en jeu différents acteurs à différentes échelles, du gardien de prison au directeur de l'Administration pénitentiaire, en passant par le préfet. En outre, il s'agit de mettre en lumière l'évolution des cadres de la *statistique pénitentiaire*, dans lesquels s'incarne le travail de dénombrement. Enfin, la pratique statistique s'incarne dans un travail de catégorisation et de codages, qui renvoient aux représentations de l'univers carcéral et des marginaux. En somme, cette analyse vise à montrer que loin d'un idéal de régénération des prisonniers, la production concrète de la *Statistique pénitentiaire* révèle surtout l'importance de l'impératif gestionnaire de l'institution pénitentiaire. État sanitaire, nombre de mètres cubes d'air, maladies, instruction, travail : la prison apparaît, par le prisme des tableaux

1. Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993.

2. Alain Desrosières, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010.

3. Jean-Claude Perrot, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique : XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1992.

statistiques, comme le milieu – fermé – d'une gestion politique, d'un gouvernement des populations marginales dans ses moindres détails⁴.

Le dernier axe de notre communication aborde la question des rapports entre les marges et le cœur de la société, au travers des pratiques de dénombrement. Il importe de souligner que la production des chiffres sur les prisons n'est pas coupée de toute considération liée à la vie libre, bien au contraire. Tout d'abord, la *Statistique pénitentiaire* met au jour un paradoxe de l'action publique : les marges de la société font l'objet d'une connaissance plus précise, plus fine, comparativement aux outils statistiques de la population libre. Néanmoins, cette connaissance est pensée en rapport à la vie libre. D'une part, la statistique sur les prisons a engendré la production de chiffres sur la vie libre qui n'existaient pas auparavant : ainsi les statistiques médicales présentes dans la *Statistique pénitentiaire*, qui obligent à collecter des informations sur la population libre auprès des maires. D'autre part, les chiffres sur les prisons renvoient directement à des préoccupations de la population libre : c'est le cas des statistiques concernant le travail carcéral, qui n'ont de sens que replacées dans un contexte très sensible à la question de la concurrence déloyale des prisonniers à l'égard des ouvriers. ■

4. Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004 ; Alain Desrosières, « La statistique, outil de gouvernement et outil de preuve », in *L'argument statistique I. Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses des Mines, 2008.